

PROTÈGE

Le moment où se trouve le rapport de la Commission sur le projet de loi relatif à la réorganisation des tribunaux de commerce, il est intéressant de constater que les dispositions relatives à la réorganisation des tribunaux de commerce ont été adoptées par le Sénat le 27 mars 1875.

Le Sénat a adopté, le 27 mars 1875, le projet de loi relatif à la réorganisation des tribunaux de commerce, tel qu'il a été modifié par la Commission d'enquête et par le Sénat.

Le projet de loi relatif à la réorganisation des tribunaux de commerce, tel qu'il a été modifié par la Commission d'enquête et par le Sénat, est ainsi conçu :